

Document: EB 2014/LOT/P.4/Rev.1
Date: 23 March 2014
Distribution: Public
Original: French

E



Investing in rural people

President's report

Proposed loan to the Tunisian Republic for the Agropastoral Value Chains Project in the Governorate of Médenine

Note to Executive Board representatives

Focal points:

Technical questions:

Patrick Herlant
Country Programme Manager
Tel.: +39 06 5459 2635
e-mail: p.herlant@ifad.org

Dispatch of documentation:

Deirdre McGrenra
Head, Governing Bodies Office
Tel.: +39 06 5459 2374
e-mail: gb_office@ifad.org

For: Approval

Contents

Map of the project area	ii
Financing summary	iii
Recommendation for approval	1
I. Strategic context and rationale	1
A. Country and rural development and poverty context	1
B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP	1
II. Project description	2
A. Project area and target group	2
B. Project development objective	3
C. Components/outcomes	3
III. Project implementation	4
A. Approach	4
B. Organizational framework	4
C. Planning, monitoring and evaluation, and learning and knowledge management	5
D. Financial management, procurement and governance	5
E. Supervision	6
IV. Project costs, financing, benefits	6
A. Project costs	6
B. Project financing	6
C. Summary benefit and economic analysis	7
D. Sustainability	8
E. Risk identification and mitigation	8
V. Corporate considerations	8
A. Compliance with IFAD policies	8
B. Alignment and harmonization	8
C. Innovations and scaling up	8
D. Policy engagement	9
VI. Legal instruments and authority	9
VII. Recommendation	9

Annex

Accord de financement négocié
(Negotiated financing agreement)

Appendix

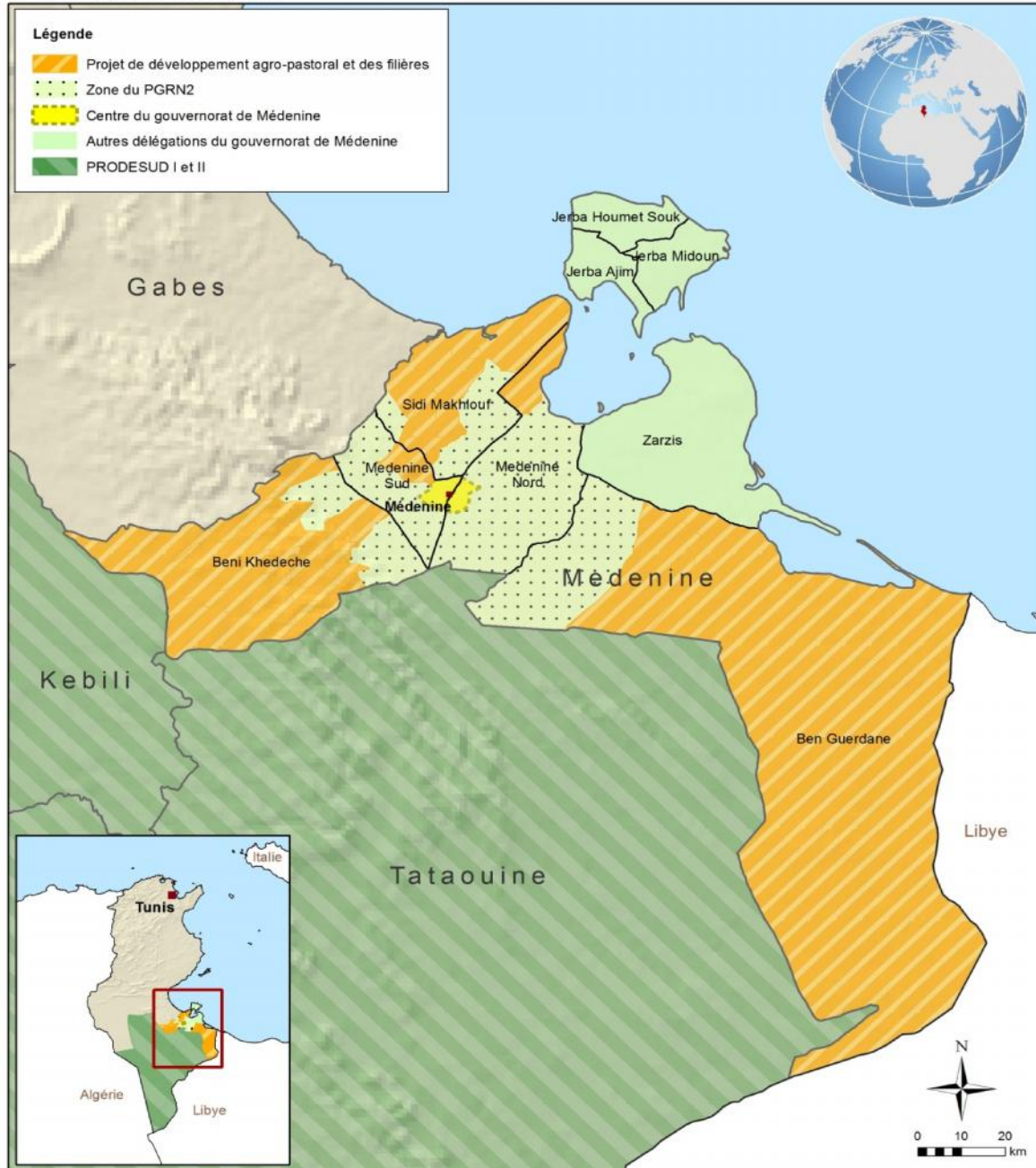
Cadre logique
(Logical framework)

Map of the project area

République tunisienne

Projet de développement agro-pastoral et des filières associées
dans le gouvernorat de Médenine

Rapport du Président



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 10-01-2014

Republic of Tunisia

Agropastoral Value Chains Project in the Governorate of Médenine

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower:	Republic of Tunisia
Executing agency:	Ministry of Agriculture
Total project cost:	US\$36.8 million
Amount of IFAD loan:	SDR 12.6 million (equivalent to approximately US\$19.5 million)
Terms of IFAD loan:	18 years, including a grace period of three years, with an interest rate equal to the reference interest rate per annum as determined by IFAD semi-annually
Cofinancier(s):	European Union and bank credit
Amount of cofinancing:	European Union: US\$3.5 million Bank credit: US\$2.9 million
Contribution of borrower:	US\$10.1 million
Contribution of beneficiaries:	US\$0.8 million
Appraising institution:	IFAD
Cooperating institution:	Directly supervised by IFAD

Recommendation for approval

The Executive Board is invited to approve the recommendation on the proposal for a loan to the Republic of Tunisia for the Agropastoral Value Chains Project in the Governorate of Médenine, as set forth in paragraph 51.

Proposal for a loan to the Republic of Tunisia for the Agropastoral Value Chains Project in the Governorate of Médenine

I. Strategic context and rationale

A. Country and rural development and poverty context

1. **Economic and social context.** Tunisia is a middle-income country that covers an area of 164,000 km², three quarters of which in an arid climate, in particular to the south. In June 2012, the total population, which is growing at a rate of 1.29 per cent per annum, was 10.78 million,¹ 50.2 per cent women. Unemployment is currently on the order of 15.7 per cent² (13.1 per cent for men and 22.5 per cent for women).
2. **Rural poverty.** According to official statistics, the National Statistics Institute (INS) in 2012 indicated that poverty had declined nationwide, from 32.4 per cent in 2000 to 23.3 per cent in 2005, reaching 15.5 per cent in 2010. The INS noted, however, that the different regions had not benefited equally from this decline in the poverty rate. In urban areas, for instance, the rate fell from 15.4 per cent to 9 per cent between 2005 and 2010, whereas in rural areas it declined from 31.5 per cent in 2005 to 22.6 per cent in 2010. In addition, following the events of 14 January 2011, Ministry of Social Affairs estimates indicate a current poverty rate of 24.7 per cent.
3. Rural poverty is a consequence of regional imbalances in basic infrastructure and means of production, particularly concerning access to services such as transportation, education, health, employment and housing. In addition there are constraints on the development of the agriculture sector, which is the main income source for rural people. The main ones are: (i) poorly diversified non-agricultural activities in rural areas; (ii) difficulty accessing proximity financial services; (iii) difficulty accessing basic services and infrastructure; (iv) weak value addition to agricultural products along value chains; and (v) relatively weak rural organizations, which lack training and support to take on responsibility for their own development.
4. In order to reduce poverty, particularly in rural areas, the Government has put in place an economic and social development strategy³ for the period 2012-2016, which is intended to reduce regional imbalances by means of targeted interventions.

B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP

5. Since independence, Tunisia has adopted various models of development, from a conservative and closed economy during the 1960s to one open to competition and making use of comparative advantages, particularly in the services sector. By

¹ National Statistics Institute (INS), national survey on population and employment, June 2012.

² INS, September 2013.

³ Ministry of Regional Development and Planning.

implicitly favouring coastal areas, these policies have helped reduce poverty and improve living conditions for all Tunisians while further marginalizing areas in the interior, which are predominantly rural. These deep-seated regional socio-economic imbalances have their origins in the events of January 2011. In an awareness of this situation, the transition Government of Tunisia has begun to raise investment budgets for governorates in the interior to meet pressing needs for basic infrastructure, job creation and improvements in living conditions.

6. The country's new orientations - based on equitable regional development, employment and reducing unemployment, especially among women and educated young people, as well as support for poverty alleviation - converge with IFAD's priorities. The Government has also evinced growing interest in taking greater advantage of these projects as learning opportunities, in order to generate new approaches, procedures and technologies and build them into its development policies (rural and sectoral).
7. IFAD, in consultation with the Government of Tunisia, has selected this project for financing to contribute to narrowing socio-economic gaps and disseminate the achievements of earlier projects, whether funded by IFAD or other donors. The project design is closely aligned with the relevant IFAD strategies and policies.
8. IFAD's financing contribution will add significant value in that this project will contribute directly to raising the incomes of the poor people targeted, in addition to supporting the Ministry of Agriculture and the Ministry of International Cooperation and Development in their efforts to refine approaches and modalities for operating in similar agro-ecological territories.
9. The choice of this project is justified by: (i) the Government's new policy of regional balance, in the wake of the events of January 2011 and pressing demand for job opportunities, as well as for social, environmental and economic reasons. The project area is one of Tunisia's poorest and includes a large population of young people in the agropastoral sector with few opportunities for work in other sectors. The area is also highly degraded by suboptimal agricultural and pastoral activities, mainly as a result of problems with land tenure and access to rangeland. Moreover, there are prospects for improvements in income and employment, which could be strengthened considerably by revitalizing rangeland-related animal value chains (camelid, sheep and goat meat, skins and wool), the olive value chain and byproducts, and making better use of potential for other local goods and services in the area; (ii) the need to make agropastoral production systems more resilient in an environment of major constraints and socio-economic conditions dominated by small and medium-sized farmers (81 per cent), more than 53 per cent of whom are entirely dependent upon their farms, which are vulnerable to climate conditions and limitations among their organizations in better developing products; (iii) opportunities for scaling up certain approaches and actions that have generated benefits for people under the Programme for Agro-pastoral Development and Promotion of Local Initiatives in the South-East (PRODESUD) implemented in the neighbouring governorates of Tataouine and Kébili.

II. Project description

A. Project area and target group

10. **Project area.** The project area encompasses the territories of three delegations in the Governorate of Médenine, in addition to those of Ben Guerdane, Béni Khedache and Sidi Makhlof. These territories include both rangeland and farmland. The project area covers approximately 585,000 ha, or 64 per cent of the Governorate of Médenine. Excluding the areas covered by the World Bank-funded Natural Resource Management Project (PGRN) now under way, the project will operate in 29 imadats of the 36 comprising the three delegations, 26 in rural and three in urban and periurban areas.

11. **Target group.** The project will directly target small livestock breeders with fewer than 50 head of small ruminants or five head of camelids, and smallholders farming less than 20 ha of rainfed rangeland and other land. It will also directly target young people and women for start-ups of small income-generating projects and microenterprises. This target group numbers 75,200 inhabitants, 52 per cent of them women.
12. People living in the three delegations will be indirect beneficiaries of the basic infrastructure to be put in place by the project. They will benefit from improved access to various services and include merchants distributing staple products, intermediaries in animal and animal feed value chains, merchants and intermediaries in the olive value chain, and regular visitors to the Sidi Toui national park. These people represent 104,000 indirect beneficiaries.

B. Project development objective

13. **Overall objective.** The overall objective of the project is to improve living conditions for vulnerable rural people and create new opportunities for employment by strengthening the resilience of agropastoral production systems and the related value chains.
14. **Specific objective.** The specific objective is for public and private actors to be able to manage and sustainably develop local territories and agropastoral value chains, including camelids and small ruminants. As room for improving agropastoral productivity remains circumscribed by ecoclimate constraints, investment will be oriented towards adding value at the various links in value chains, developing new local goods and services, and lowering costs by organizing actors.
15. **Expected results.** Implementation of the project components and activities will contribute to the following results: (i) more resilient agropastoral production systems; (ii) development of camelid and small ruminant value chains and value addition to local goods and services; (iii) strengthened strategic and operational management capacities; and (iv) improved policy setting on poverty reduction, rural development and employment thanks to lessons learned under the innovations tested by the project.

C. Components/outcomes

16. In order to achieve its objectives, the project calls for implementing the following three components: (i) making agropastoral systems more resilient; (ii) developing value chains and terroirs; and (iii) capacity-building.
17. **Component A.** This component aims to reduce the vulnerability of pastoral and agricultural systems, improve production conditions for sheep, goats and camelids, and contribute to the sustainable management of pastoral resources. This will be done by better livestock-farming integration, soil and water conservation, and adopting agro-ecological practices. The goal of this component is to reverse the dynamics of environmental degradation.
18. The expected results of implementing this component are as follows: (i) an increase in forage units produced by rangeland and farming; (ii) an increase in livestock breeders' incomes; (iii) an improvement in zotechnical parameters and livestock productivity; (iv) an increase in farm production and the productivity of irrigated perimeters and areas under rainfed farming; (v) diversification of farming production and integration with pastoral systems; (vi) tourist and ecological development in the region; and (vii) creation of investment opportunities to generate permanent and occasional employment in agrifood and rural tourism value chains.
19. **Component B.** This component relates to the development of value chains linked to agropastoral production systems, in particular value chains for red meats (sheep, goat and camelid), their byproducts (wool and leather), and incentives for the

creation of a value chain to develop camel milk to boost the incomes of the most vulnerable livestock breeders. The aim is to create new wealth by developing unique "showcase" local services or products.

20. The results expected from this component are as follows: (i) develop capacity among actors to take full advantage of value chains; (ii) improve local and national commercialization by facilitating development of interprofessional dynamics; (iii) increase production for markets with good potential, in terms of both quality and quantity; (iv) improve marketing infrastructure; (v) implement pilot projects to develop value chain products and byproducts; (vi) develop and brand showcase local goods and services; and (vii) set up income-generating activities and small enterprises creating value added and jobs.
21. **Component C.** This component is intended to strengthen the capacities of management, coordination and implementation bodies for the project and the beneficiaries to make them more effective. This capacity-building aims to sustainably improve the performance of partners and beneficiaries, taking into account three interrelated levels: the competence of individuals, the workings of their organizations and considerations around the institutional environment.
22. The main results expected from implementation of this component are as follows: (i) set up a capacity-building hub that brings together current regional training actors; (ii) strengthen the strategic and operational capacities of project management and implementation bodies; (iii) strengthen the capacities of beneficiaries and their organizations; (iv) create platforms for exchange and networking among operators and partners at the local, regional and national levels and with other similar projects and programmes; and (v) strengthen negotiating capacities and create an enabling environment for public-private partnerships.

III. Project implementation

A. Approach

23. The proposed project will adopt a participatory partnerships approach based on consultation among the various partners, whether administrative or private, cooperatives or associations. The approach will make use of research and development or research action procedures with beneficiaries in order to develop technical reference frameworks and refine a modus operandi to manage specific chains in value chains with potential. Long-term rangeland management plans, participatory territorial development plans and participatory business plans for value chain development will guide implementation of project components. In addition, technical assistance will be mobilized under a contract for the full project duration, to support professional organizations and enterprises in participatory development of selected value chains, and to assist the project management and implementation bodies.

B. Organizational framework

24. **Coordination.** Plans call for setting up three coordination bodies: a national coordination committee, chaired by the Ministry of Agriculture, to meet once a year; a regional coordination and steering committee, chaired by the Governor, to meet twice a year; and a local coordination committee in each delegation, to meet quarterly under the responsibility of the Delegate.
25. **Project management.** The project will be implemented by the regional body in charge of agricultural development – the Regional Agricultural Development Commission (CRDA) of Médenine – reporting to the Ministry of Agriculture, in partnership with all public, private and civil society organizations. Within the CRDA, a new cross-cutting rural development and project management division created with services currently not represented within the CRDA organization chart will be in charge of implementation. Setting up a training hub that brings together existing

regional training organizations will provide for needed training, particularly for new recruits, local service providers and beneficiaries. Capacities relating to management, implementation and integrating new approaches such as value chain and local development will be strengthened by ongoing technical assistance.

26. **Partnerships.** Partnership is one of the basic principles underlying the project design. Consequently, several partnerships will be concluded with public, semi-public and private institutions based on the principle of subsidiarity.

C. Planning, monitoring and evaluation, and learning and knowledge management

27. **Planning.** During the preparatory phase, to be financed by the IFAD grant in 2014, long-term rangeland management plans, territorial development plans and business plans for value chain development will be prepared on a participatory basis in association with private and public stakeholders. Operational activity programming will be done by the CRDA rural development division based on annual projections in participatory development plans agreed with organizations representing rural people.
28. **Monitoring and evaluation system.** The M&E system established under the project will provide for: (i) monitoring activity and budget planning; (ii) assessing efficiency in physical and financial achievements; (iii) monitoring indicators and evaluating results in terms of effectiveness in achieving the expected outcomes; (iv) monitoring disbursements; and (v) evaluating indicators at various levels of IFAD's results and impact management system (RIMS), with a breakdown of information by specific target group, particularly women and young people.
29. **Knowledge management.** The project includes and makes use of the results of prior project funded by IFAD, other donors and the Government. The project calls for the dissemination of innovations generated and lessons learned using workshops and seminars and a website to be created especially for this purpose. Information will also be broadcast by local radio to announce project-organized events, organize consultative roundtables and conduct opinion surveys on the perception of project effects and impact.

D. Financial management, procurement and governance

30. **Financial management.** IFAD's experience in the country indicates that the Tunisian public finance system is governed by a highly detailed legal and regulatory framework and offers good guarantees of reliability and transparency. An overall evaluation of financial management at the level of project design indicates no major risks, considering satisfactory experience with managing budget and external funds at the CRDA in Médenine. Given the large size of the project, as well as its specificities and innovations, however, plans call for strengthening CRDA capacities by recruiting a highly qualified accounting and financial officer to work specifically with the project, as well as targeted training for CRDA staff in charge of monitoring and financial management. In addition, accounting management software will be installed at CRDA prior to the start-up of project operations.
31. **Flow of funds.** The project funds will be managed in accordance with prevailing procedures in Tunisia, as well as IFAD's administrative and financial management procedures for projects. Specifically, the flow of funds for the project will follow IFAD's disbursement procedures - first, with a designated account opened at the Central Bank, and governed by the temporary advance account mechanism, and second, with direct payment procedures. In both cases, the CRDA in Médenine, by delegation of the Ministry of International Development and Cooperation, will issue disbursement and payment orders. The same operating mechanisms will be used to manage the European Union (EU) grant. The frequency of withdrawal requests will be determined on the basis of the cash flow plan and financial commitments to be honoured by the project. Procedures and thresholds for withdrawals will be set forth

in the borrower letter and in the administrative and financial management manual for the project.

32. **Audit.** The borrower will have an audit of project accounts done at the end of each fiscal year by the Comptroller General of Finance in the Ministry of Finance, accredited by the Fund, in accordance with the procedures and criteria set forth in IFAD's project audit guidelines. The audit report will include an opinion on procedures for procurement funded under the project. The auditors' annual mandate may include other relevant fiduciary issues, as applicable.
33. **Governance.** The Tunisian procurement system is in line with the basic principles governing procurement under IFAD-funded projects. Specifically, these are free competition, equity, impartiality, integrity, transparency, good governance and anti-corruption measures.
34. **Procurement.** Project procurement will take place in accordance with the IFAD procurement guidelines approved in September 2010. No activities on force account will be financed under the project.

E. Supervision

35. The project will be supervised annually by IFAD jointly with the EU delegation and may also benefit from support missions as needed. Such missions will be conducted by the Near East, North Africa and Europe Division. Special attention will be paid to eligibility criteria for project activities and targeting of poor people, women and young people. The composition of IFAD supervision and monitoring missions will reflect the status of progress on each project component.

IV. Project costs, financing, benefits

A. Project costs

36. The project has a duration of six years and an estimated total cost of US\$36.8 million. Base costs are estimated at US\$31.7 million, or 86 per cent of total cost. Implementation and financial contingencies total US\$5.2 million. Investment costs account for 91 per cent of the project's base cost, and operating costs represent just 9 per cent.

B. Project financing

37. Project financing will be provided by the IFAD loan in the amount of US\$19.5 million, or close to 53 per cent of total project cost. The contribution of the Government is US\$10.1 million (27.5 per cent of total cost), in respect of taxes and tariffs relating to project implementation, specific production subsidies and recurrent costs. The EU contribution, in the form of a grant, is on the order of US\$3.5 million (equivalent to EUR 3 million), or 9.6 per cent of total cost. Bank credit will contribute US\$2.9 million, or 7.9 per cent of total cost, to facilitate access by the most disadvantaged people to proximity financial services. The contribution of beneficiaries is estimated at US\$0.8 million, or 2.1 per cent of total project cost.

Table 1
Project cost by source of financing and component
(Millions of United States dollars)

	Government		IFAD loan		EU grant		Bank credit		Beneficiaries		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
A. Making agropastoral production systems more resilient												
1. Strengthening pastoral systems	2.7	34.0	5.2	66.0	-	-	-	-	-	-	7.9	21.4
2. Strengthening farming systems	1.8	28.5	2.4	37.5	-	-	1.4	22.1	0.8	11.9	6.5	17.6
Subtotal	4.5	31.5	7.6	53.1	-	-	1.4	10.0	0.8	5.4	14.4	39.0
B. Developing terroirs and value chains												
1. Developing camelid, sheep and goat value chains	31.	20.4	11.3	75.0	-	-	0.7	4.6	-	-	15.0	40.8
2. Developing terroirs	0.4	28.2	0.2	15.9	-	-	0.8	56.0	-	-	1.4	3.7
Subtotal	3.5	21.1	11.5	70.0	-	-	1.5	8.9	-	-	16.4	44.5
C. Capacity strengthening	2.2	35.5	0.4	6.5	3.5	58.0	-	-	-	-	6.1	16.5
Total project cost	10.1	27.5	19.5	53.0	3.5	9.6	2.9	7.9	0.8	2.1	36.8	100.0

Table 2
Project cost by expenditure category and source of financing
(Millions of United States dollars)

	Government		IFAD loan		EU grant		Bank credit		Beneficiaries		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1. Civil and rural engineering, buildings	3.8	20.0	14.3	75.8	-	-	0.8	4.1	0.0	0.1	18.9	51.3
2. Equipment, supplies and transportation equipment	3.1	30.9	4.0	40.1	-	-	2.1	21.4	0.8	7.6	9.9	26.9
3. Training and learning	0.5	12.0	0.9	19.3	3.1	68.7	-	-	-	-	4.5	12.1
4. Technical assistance	0.1	12.0	0.4	88.0	-	-	-	-	-	-	0.4	1.1
5. Operations	2.7	85.5	-	-	0.4	14.2	-	-	-	-	3.2	8.6
Total project cost	10.1	27.5	19.5	53.0	3.5	9.6	2.9	7.9	0.8	2.1	36.8	100.0

C. Summary benefit and economic analysis

38. **Main economic benefits.** The project will have social, environmental and economic benefits. The main economic benefits will be derived from: (i) improved rangeland productivity; (ii) improved farming and livestock productivity; (iii) integration of farming and pastoral systems and lower production costs; (iv) higher value livestock and terroir production and an equitable distribution of benefits between farmers and livestock breeders; (v) higher incomes for beneficiaries from income-generating activities and small and medium-sized enterprise start-ups; (vi) strengthened capacities of beneficiaries and their organizations; (vii) strengthened strategic and operational capacities for project management and implementation bodies; (viii) creation of additional employment, particularly for young people and women; (ix) lower transaction costs as production areas are opened up; and (x) improvements in living conditions for the target population with strengthened basic infrastructure.
39. **Economic return.** The economic rate of return for the project is 12.9 per cent. This rate is relatively robust with respect to changes in costs and benefits. It remains at an acceptable level even when decreasing benefits up to 20 per cent.

D. Sustainability

40. The sustainability of the project will be ensured by: (i) positive engagement of rural people at various stages of the local development process and conclusion of partnership agreements between governmental organizations and grass-roots socio-professional organizations; (ii) strengthened capacities and operating tools of grass-roots organizations; (iii) quality of improvements, specifically resurfacing of tracks; and (iv) diversification of income by developing value chains and promoting income-generating activities.

E. Risk identification and mitigation

41. The main risks faced by the project and the related mitigation measures are as follows: (i) limited capacity of management bodies: this risk will be mitigated by strengthening their human and material resources, by forging partnerships to manage specific project activities, and by setting up ongoing technical assistance at the outset of the project, dropping down to periodic by the end; (ii) climate change impact: risks will be mitigated by improved rangeland management, more efficient irrigation systems with water saving techniques and soil and water conservation; (iii) overgrazing: to be addressed by preparing participatory long-term management and rational development plans; and (iv) fragile socio-professional organizations: to be mitigated by establishing a solid programme of training and capacity-building, having grass-roots organizations participate in planning and decision-making, and making available operating funds so that the best performing organizations can carry out their productive projects.

V. Corporate considerations

A. Compliance with IFAD policies

42. The project is fully aligned with the IFAD Strategic Framework 2011-2015, strategies on climate change, knowledge management and innovation, and policies on natural resource management and the environment, rural enterprise and targeting.

B. Alignment and harmonization

43. The World Bank, African Development Bank, French Development Agency (AFD), European Commission, German Agency for International Cooperation (GIZ), Swiss Development and Cooperation Directorate (DDC), Food and Agriculture Organization of the United Nations and Japanese International Cooperation Agency are also seeking to develop new approaches to support Tunisia in the post-revolutionary stage. There are therefore multiple opportunities for collaboration between the project and those partners. In particular, with respect to the Médenine region, a partnership with GIZ and DDC will strengthen the strategic planning process at the regional level.
44. In addition, the project will pursue greater collaboration with the Support to Farmer Organizations in Africa Programme (SFOAP) to strengthen the capacities of farmer organizations and enable them to manage farming advisory assistance services. With respect to territorial planning approaches, the project will make use of the procedures implemented by PGRN. Also, under the European Neighbourhood Programme for Agriculture and Rural Development (ENPARD) and as the main financial partner, the EU will contribute to developing territorial approaches based on decentralization and decision-making at the regional level by bringing together farmer organizations, civil society, and public and private actors. To this end, the EU will contribute to financing capacity-building for actors under component C, inter alia through twinning initiatives with similar institutions in Europe.

C. Innovations and scaling up

45. **Innovation.** The main innovations under the project are as follows: (i) adoption of the value chain approach; (ii) creation of a family farming advisory assistance

service to facilitate ownership of the value chain approach by producers;
 (iii) development of interprofessional procedures to undertake public-private partnerships and lobby the public authorities on value chain issues;
 (iv) participatory management of collective rangeland and livestock-farming integration; (v) development of unique local products and support for branding; and (vi) implementation of a communication strategy around project achievements. Institutional innovations consist of: (vii) creation of a cross-cutting unit within CRDA to manage and coordinate local development projects and establishment of technical assistance to support this unit, particularly at the project outset; and (viii) creation of a training hub to benefit all project actors.

46. **Scaling up.** The project was designed as an innovative project combining the value chain approach with the terroir approach and building on the achievements of PRODESUD in order to reach a larger number of beneficiaries. The project results may be scaled up at a later stage, first to neighbouring regions and then countrywide.

D. Policy engagement

47. The project was also designed as a laboratory to help the Government enrich its rural development strategies and approaches. IFAD, in partnership with the EU and other donors, will invest in policy dialogue not only to create the conditions for project success but also, and above all, to generate viable solutions for the remaining regions in the southern and central regions of Tunisia. Such policy dialogue, already undertaken by AFD and GIZ, will revolve around the following points: (i) creation of an enabling legal environment for the development of farmer and local governance organizations; (ii) the value chain approach as a vector of sustainable and equitable development; (iii) capacity-building of local actors to enable them to manage and steer local development processes; (iv) setting up public-private partnerships for regional development based on their experience in Tunisia; and (v) reforming project management and administrative bodies in partnership with civil society actors.

VI. Legal instruments and authority

48. A project financing agreement between the Republic of Tunisia and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower. A copy of the negotiated financing agreement is attached as an annex.
49. The Republic of Tunisia is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
50. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Policies and Criteria for IFAD Financing.

VII. Recommendation

51. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a loan on ordinary terms to the Republic of Tunisia in an amount equivalent to twelve million six hundred thousand special drawing rights (SDR 12,600,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Kanayo F. Nwanze
 President

Accord de financement négocié:

"Projet de développement agro-pastoral et des filières associées dans le gouvernorat de Médenine"

(Négociations conclues le 6 mars 2014)

Numéro du prêt: -TN

Nom du Projet: Projet de développement agro-pastoral et des filières associées dans le gouvernorat de Médenine ("PRODEFIL") ("le Projet")

La République Tunisienne ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

Préambule

ATTENDU QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt ("le Prêt") pour le financement du Projet ("le Projet") décrit à l'annexe 1 du présent Accord;

ATTENDU QUE l'Union Européenne ("UE") a accepté d'accorder un don de 3 000 000 Euros au Gouvernement tunisien, au titre du Programme d'actions pilotes dans le cadre de l'initiative européenne pour le développement agricole et rural (ENPARD) en Tunisie, pour contribuer au financement du Projet;

ATTENDU QUE le Fonds a accepté d'accorder un prêt à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Projet, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Le montant du prêt du Fonds est de douze millions six cent mille Droits de tirages spéciaux (DTS 12 600 000) (équivalent approximativement à 19 500 000 USD).
2. Le prêt du Fonds libellé en Droits de tirages spéciaux est accordé à des conditions ordinaires. Les prêts consentis à des conditions ordinaires supportent un taux d'intérêt annuel sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA, exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement du service du prêt. Le prêt du Fonds comporte un délai de remboursement de dix-huit (18) ans dont un différé d'amortissement de trois (3) ans à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables aux retraits sont remplies.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt du Fonds est la monnaie de l'Union monétaire européenne ("l'Euro").
4. L'exercice financier de l'Emprunteur débute le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année civile.
5. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts du prêt du Fonds sont exigibles le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.
6. Un compte désigné du prêt libellé en Euro (€), destiné à recevoir les fonds provenant du prêt du Fonds est ouvert au nom de l'Emprunteur auprès de la Banque Centrale de la Tunisie.
7. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant équivalent à dix millions cent mille dollars des États-Unis (USD 10 100 000) correspondant à la prise en charge totale des droits, impôts et taxes afférents aux dépenses du Projet, ainsi qu'à la contribution de l'Emprunteur à d'autres frais de fonctionnement et d'investissements du Projet.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture de l'Emprunteur.
2. Les autres parties au Projet sont les partenaires concernés par sa mise en œuvre et notamment, le Centre de Formation Professionnelle du Fjé (CFPF), l'Office de Développement du Sud (ODS), le Bureau Régional de l'Emploi et du Travail Indépendant (BRETI), la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS), l'Institut des Régions Arides (IRA), l'Office de l'élevage et des Pâturages (OEP) et Groupement Interprofessionnels de Viande et de Lait (GIVLAIT). Les partenaires locaux sont essentiellement les Groupements de Développement Agricole (GDA), les Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA), les Conseils de Gestion (CG) et les associations de développement.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du prêt et la supervision du Projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des motifs de suspension du présent accord supplémentaires à ceux énoncés dans les Conditions générales:

- a) Les cadres principaux du Projet, soit le Directeur de la Division du Développement Rural (le Coordinateur du PRODEFIL), le responsable filière et les trois coordinateurs locaux (un coordinateur par Délégation), ont été retirés du Projet sans l'assentiment du Fonds.
 - b) Le Manuel de procédures du Projet ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds et le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront un effet préjudiciable grave sur le Projet.
2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles à la section 4.02 des Conditions générales et préalables au premier décaissement:
- a) Le compte désigné a été ouvert.
 - b) Les fonds de contrepartie pour la première année ont été inscrits dans la loi de finance de l'Emprunteur.
 - c) le Manuel de procédures du Projet a été validé conformément aux dispositions du présent Accord.
 - d) Une Division de Développement Rural (DDR) ou tout autre structure responsable de l'exécution du Projet a été créée au sein du Commissariat Régional de Développement Agricole ("CRDA") de Médenine et les cadres principaux du Projet, ainsi que le responsable de suivi évaluation, le responsable de la programmation et le comptable ont été recrutés ou redéployés, conformément aux procédures en vigueur de l'Emprunteur, avec l'assentiment du Fonds.
 - e) Un logiciel de gestion comptable et financière a été mis en place au niveau du CRDA, pour l'administration de toutes les opérations financières du Projet.
3. Le présent Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur et entrera en vigueur à la date où le Fonds reçoit l'instrument de ratification. Le Fonds notifiera à l'Emprunteur la date de l'entrée en vigueur de l'Accord par écrit.

4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministère de l'Économie et des Finances
Secrétaire d'État chargé du Développement
et de la Coopération Internationale
Secrétariat d'État au Développement
et à la Coopération Internationale
98 avenue Mohamed V
1002 - Tunis-Belvédère
Tunisie

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142, Rome
Italie

Le présent Accord a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour l'Emprunteur.

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Représentant autorisé
Ministre de l'Économie et des Finances

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Le Projet s'adressera en priorité à un groupe cible constitué de l'ensemble des petits éleveurs ayant moins de 50 têtes de petits ruminants ou moins de cinq (5) têtes de camelins, et les petits agriculteurs ayant une superficie de moins de 20 ha en pluvial. Le Projet ciblera aussi directement les jeunes et les femmes pour la création de petits projets générateurs de revenus et de micro-entreprises. La population cible vise 75 200 habitants, dont 52% de femmes.

2. *Zone du Projet.* La zone d'intervention du Projet correspond à une aire géographique constituée des territoires des Délégations de Ben Guerdane, de Béni Khedache et de Sidi Makhoulouf du Gouvernorat de Médenine, incluant des espaces pastoraux et agricoles. La zone du Projet s'étend sur une superficie d'environ 585 000 ha, soit 64% de la superficie du Gouvernorat de Médenine. Le projet interviendra dans 29 Imadats parmi les 36 des trois Délégations, dont 26 en milieu rural et trois (3) en milieu urbain et périurbain.

3. *Finalité.* Le Projet a pour finalité d'améliorer les conditions de vie de la population rurale vulnérable et de créer de nouvelles opportunités d'emploi à travers le renforcement de la résilience des systèmes de production agropastoraux et le développement des filières associées.

4. *Objectifs.* L'objectif spécifique du Projet consiste à rendre les acteurs publics et privés capables de gérer et valoriser durablement les terroirs et les filières agro-pastorales (cameline et de petits ruminants).

5. *Résultats attendus.* Le Projet contribuera aux résultats suivants: a) l'accroissement de la résilience des systèmes de production agropastoraux; b) le développement des filières camelines et des filières de petits ruminants et la valorisation des produits et services de terroir; c) le renforcement des capacités de gestion stratégique et opérationnelle des bénéficiaires; et d) une meilleure définition des politiques en matière de réduction de la pauvreté, de développement rural et d'emploi grâce aux enseignements générés par les innovations testées par le Projet.

6. *Composantes.* Les actions du Projet sont groupées en trois composantes: A) Renforcement de la résilience des systèmes agro-pastoraux; B) Développement des filières et des terroirs; et C) Renforcement des capacités des acteurs.

6.1 Composante A: Renforcement de la résilience des systèmes agro-pastoraux

Cette composante a pour objectifs de réduire la vulnérabilité des systèmes pastoraux et agricoles, d'améliorer les conditions de production ovine, caprine et cameline, ainsi que de contribuer à la gestion durable des ressources pastorales. Cette composante vise à inverser certaines dynamiques de dégradation de l'environnement. Cette composante comprend deux sous-composantes: a) l'amélioration des parcours et la gestion des terres collectives, b) l'amélioration des systèmes agricoles et une meilleure gestion des terres privées.

6.1.1 *Sous-composante A1: L'amélioration des parcours et la gestion des terres collectives.* Cette sous-composante a pour objectif d'améliorer les conditions d'une gestion durable des ressources pastorales et de production des cheptels ovin, caprin et camelin et de réduire ainsi la vulnérabilité des systèmes pastoraux et agricoles face aux risques, d'inverser les processus de dégradation de l'environnement et d'améliorer la productivité agricole tout en conservant les ressources en eau et en terres. Au terme de cette sous-composante, les activités suivantes seront menées:

- a) Le renforcement des organisations de gestion des parcours;
- b) L'amélioration des écosystèmes naturels; et
- c) Les travaux d'hydraulique pastorale.

6.1.2 *Sous-composante A2: Amélioration des systèmes agricoles et une meilleure gestion des terres privées.* Cette sous-composante a pour objectif de diversifier les cultures en irrigué et en sec et d'améliorer la productivité agricole tout en conservant les ressources en eau et en sol grâce à l'adoption de bonnes pratiques agricoles et en adoptant des cultures résistantes au niveau de salinité actuel. Dans le cadre de cette sous-composante, le Projet va mener les activités suivantes:

- a) Actions de renforcement des GDA;
- b) Actions d'amélioration de la productivité agricole;
- c) Actions d'hydraulique agricole et de conservation des eaux et des sols ("CES").

6.2 Composante B: Développement des filières et des terroirs.

Cette composante vise le développement des filières connexes aux systèmes de production agropastoraux et tout particulièrement, les filières des viandes rouges (ovine, caprine et cameline), de leurs sous-produits (laine et cuir), ainsi que des incitations au démarrage d'une filière valorisant le lait de chamelle pour améliorer les revenus des éleveurs les plus vulnérables. La composante vise aussi à créer de nouvelles richesses grâce à la valorisation de services ou produits "phares" de terroir. Cette composante comprend deux sous-composantes: a) développement des filières cameline, ovine et caprine et b) développement des produits et services des terroirs.

6.2.1 *Sous-composante B1: Développement des filières cameline, ovine et caprine.* Au terme de cette sous-composante, les activités suivantes seront menées:

- a) Gestion des savoirs et organisation professionnelle et interprofessionnelle;
- b) Organisation de la commercialisation locale et nationale;
- c) Appui au maillon "production" des filières;
- d) Amélioration des conditions de mise en marché et des étapes locales de l'aval des filières;
- e) Accompagnement d'actions pilotes de valorisation des produits et sous-produits des filières; et
- f) Aménagement des accès

6.2.2 *Sous-composante B2: Développement des produits et services des terroirs.* Les principales activités prévues dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

- a) L'appui à l'organisation;
- b) La promotion du développement de terroirs;
- c) Alimentation en eau potable;
- d) L'appui à la promotion des activités génératrices de revenu et de petites et moyennes entreprises.

6.3 Composante C: Renforcement des capacités des acteurs

La composante a pour objectifs le renforcement des capacités et l'augmentation de l'efficacité des différentes structures de gestion, de coordination et d'exécution du Projet, ainsi que celles des bénéficiaires. Ce renforcement des capacités vise l'amélioration durable de la performance des partenaires et des bénéficiaires, prenant en compte trois niveaux interdépendants: la compétence des individus, le fonctionnement de leur organisation et la prise en compte de l'environnement institutionnel. Cette composante comprend deux sous-composantes: a) renforcement des capacités et assistance technique, b) innovation, gestion des connaissances et dialogue des politiques.

6.3.1 *Sous-Composante C1: Renforcement des capacités et assistance technique.*

L'objectif de la sous-composante est d'augmenter l'efficacité des différentes structures de gestion, de coordination et de mise en œuvre du Projet. Les activités suivantes sont prévues dans le cadre de cette sous-composante:

- a) la mobilisation d'une assistance technique;
- b) la mise en place d'un pôle et d'un programme de formation;
- c) l'organisation d'échanges professionnels;
- d) la mise en réseaux des différentes structures publiques et privées;
- e) la mise à la disposition des structures de gestion du Projet des moyens humains, des équipements et de la logistique nécessaires au bon déroulement du Projet.

6.3.2 *Sous-composante C2: Innovation, gestion des connaissances et dialogue des politiques.*

Cette sous-composante vise à contribuer au développement de politiques nationales de développement agricole et rural, ainsi que de faciliter l'élaboration de stratégies de croissance, d'emploi et de réduction de la pauvreté rurale. Au terme de cette sous-composante, les activités suivantes seront réalisées:

- a) la mise en place d'un système de suivi-évaluation;
- b) le partage des expériences et des enseignements;
- c) l'analyse des politiques et le dialogue sur celles-ci; et
- d) la communication et la diffusion du savoir.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION

7. *L'Agent principal du Projet*

7.1 Désignation

Le Ministère de l'Agriculture, en sa qualité d'Agent principal du Projet, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet à travers le CRDA de Médenine.

7.2 Responsabilités

Le CRDA de Médenine aura la responsabilité de la gestion technique et financière du Projet. Il assurera la coordination au niveau régional et local du Projet et sera responsable de la consolidation de toute information concernant le Projet.

8. *Coordination du Projet*

La coordination du Projet aura lieu aux niveaux national, régional et local.

8.1 Comité national de coordination ("CNC")

Le CNC sera chargé de la supervision générale du Projet. Il sera présidé par le Ministre de l'Agriculture ou son représentant et le secrétariat sera assuré par la Direction Générale du Financement et de l'Investissement des Organismes Professionnelles (DGFIOP). Le CNC sera composé des représentants des directions centrales du Ministère de l'Agriculture, du CRDA de Médenine, en particulier le Directeur de la Division du Développement Rural (Coordinateur du Projet), du ministère de l'Économie et des Finances, du Secrétariat de l'État au Développement et à la Coopération Internationale et de représentants des différents partenaires du secteur privé et de la société civile. Le CNC aura pour mission de veiller au suivi des objectifs du Projet et à la qualité de l'application de son approche d'intervention, à l'intégration des programmes et stratégies des divers secteurs dans la région, au suivi des mesures institutionnelles et à la maîtrise des échéances de réalisation, ainsi qu'à l'adéquation des moyens du CRDA avec les tâches planifiées. Le CNC se réunira au moins une fois par an pour l'analyse, l'approbation du bilan d'activité annuel du Projet et l'examen du programme de travail et budget annuels ("PTBA").

8.2 Comité régional de coordination et de pilotage ("CRCP")

Le CRCP assurera la coordination entre les différentes structures régionales de planification et de mise en œuvre dans le Gouvernorat de Médenine. Le CRCP sera présidé par le Gouverneur de Médenine ou son représentant et le secrétariat sera assuré par la Direction du Développement Rural du CRDA. Le CRCP se réunira semestriellement et chaque fois que son Président le juge nécessaire. Le CRCP sera composé par les cadres du Projet et des divisions et arrondissements techniques du CRDA, les représentants des structures régionales de développement, des différents partenaires au niveau régional et local, le représentant régional de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la pêche (UTAP), un représentant des GDA, un représentant des SMSA et des représentants des filières. Le CRCP aura pour tâches essentielles d'assurer: a) la coordination de la planification et de l'approche d'intervention du Projet; b) la synergie avec d'autres projets et programmes similaires au niveau de la région, c) l'identification et la mise en œuvre des stratégies de communication, d) le pilotage du pôle de formation et la validation du programme de formation, e) l'échange et le partage des expériences et la dissémination des bonnes pratiques; f) l'identification des opportunités de

partenariat entre les organisations socioprofessionnelles et les organisations féminines dans la région et avec d'autres régions; g) la négociation/validation des propositions techniques des PDP et des CPA; h) l'examen et l'adoption du PTBA; i) le suivi périodique des réalisations des activités du Projet et de la mise en œuvre des conventions de partenariat avec les autres services régionaux; j) l'examen et la résolution des problèmes techniques rencontrés lors de la mise en œuvre; et k) l'intégration des diverses interventions et la complémentarité des investissements et programmes ordinaires des arrondissements en vue d'une meilleure rationalisation et d'une minimisation des coûts d'intervention et d'encadrement.

8.3 Comité local de coordination ("CLC")

Un CLC sera constitué au niveau de chacune des trois Délégations dans la zone du Projet. Chaque CLC sera présidé par le Délégué et composé du personnel technique des cellules territoriales de vulgarisation ("CTV"), des présidents des conseils d'administration des GDA et des SMSA, des présidents des conseils de gestion des terres collectives, des représentants de la société civile et d'un représentant de la Division du Développement Rural à créer. Les CLC se réuniront au moins une fois par trimestre et auront pour tâches essentielles d'assurer: a) la coordination des missions d'actualisation des PDP, des Cellules de planification ("CP") et de l'agrégation par délégation; b) la coordination des missions de préparation des Plans de Gestion des parcours (PG), des PDP, et de l'agrégation par délégation; c) l'appui des organisations socio-professionnelles sur le terrain; d) l'examen et la résolution des problèmes techniques et socio-économiques rencontrés lors de la mise en œuvre du Projet au niveau local; et e) l'accompagnement de l'installation des activités génératrices de revenus (AGR) et de petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que leur encadrement le long du processus de production.

9. *Structures de gestion du Projet*

9.1 Au niveau central

La DGFIOP du ministère de l'Agriculture, assurera la coordination globale du Projet au niveau central à travers l'Unité centrale de coordination ("UCC") qui est une direction créée au sein de la DGFIOP pour la coordination de tous les projets et programmes cofinancés par les différents bailleurs de fonds. L'UCC sera responsable: a) de jouer le rôle d'interface technique du Ministère de l'Agriculture avec le Fonds, b) de coordonner les missions de suivi et de supervision engagées par le Fonds et l'Union Européenne; et c) de suivre les demandes d'ouvertures des crédits nécessaires sur les ressources du budget de l'État et sur les ressources extérieures.

9.2 Au niveau régional

Le CRDA de Médenine aura la responsabilité de la gestion du Projet. Dans le cadre du Projet, une nouvelle DDR ou toute autre structure responsable de l'exécution du Projet sera créée conformément aux procédures en vigueur de l'Emprunteur et, sera dirigée par un(e) Directeur(ice) rattaché(e) directement à la direction Générale du CRDA de Médenine. La DDR assurera les fonctions de coordination, de programmation, de facilitation, de suivi-évaluation et de gestion des connaissances aux niveaux régional et local du Projet et assurera la synergie avec tous les projets et programmes régionaux. La DDR travaillera en étroite collaboration avec les différentes divisions et arrondissements techniques du CRDA et avec toutes les structures administratives et les acteurs de la société civile au niveau régional et local.

9.2.1 Division de Développement Rural ("DDR")

Sous l'autorité du Directeur général du CRDA, le Directeur de la DDR (Coordinateur du Projet) aura pour mission: a) la définition et la mise en œuvre des modalités concrètes

de réalisation du Projet, en particulier, la conduite et la supervision de toute les démarches de la planification; b) la gestion du prêt du Fonds et des fonds de contrepartie affectés au Projet dans le Gouvernorat, c) la mobilisation des moyens financiers, humains, matériels et institutionnels du Projet en assurant leur pleine utilisation pour les objectifs poursuivis et en veillant à la formation des personnels et partenaires, d) la coordination de la mise en œuvre des composantes et l'assurance de la contribution des arrondissements techniques du CRDA à la mise en œuvre du Projet et ce, sous l'autorité du Directeur Général du CRDA, e) le pilotage et l'appui à la mise en œuvre des actions d'appui au développement des filières et, f) la gestion et le suivi de l'assistance technique à recruter dans le cadre du projet.

9.2.2 *La Sous-Direction de Programmation et de Suivi Évaluation ("SDPSE")*

Une SDPSE sera établie au sein de la DDR et sera dirigée par un sous-directeur. Elle comprendra un service de programmation et un service de suivi évaluation et aura pour mission la coordination et la mise en œuvre de toutes les activités liées à la programmation et au suivi-évaluation.

9.2.2.1 *Le service de programmation ("SP")*

Un SP sera établi au sein de la SDPSE et sera dirigé par un chef de service. Il sera composé aussi des cadres suivants: un cadre chargé de conduire la démarche participative et locale et un cadre responsable de l'organisation et du pilotage des activités de formation. Le SP assurera, en concertation avec le personnel de la DDR et en collaboration avec les arrondissements concernés: a) la coordination d'ensemble des composantes du Projet, b) la préparation et la conduite de la démarche de la planification participative au niveau régional et local, c) la consolidation des contrats-programmes annuels dans un programme de travail et de budget annuels (PTBA), et d) le pilotage des activités de formation du personnel et des membres des GDA ainsi que la formation des bénéficiaires des AGR et des jeunes promoteurs de PME.

9.2.2.2 *Le service de suivi-évaluation ("SSE")*

Un SSE sera établi au sein de SDPSE et sera dirigé par un chef de service. Le SSE sera aussi composé des cadres suivants: un responsable de suivi-évaluation, un cadre spécialisé en techniques de communication et un comptable pour la gestion financière. Le SSE assurera: a) le suivi des réalisations physiques et financière et des indicateurs du cadre logique, b) la gestion du processus de suivi participatif avec la population, c) la gestion des banques de données cartographiques et numériques du projet, d) la production des rapports contractuels d'activité et des rapports de restitution aux différentes structures locales, régionales et nationales, e) la préparation des rapports financiers et le suivi des rapports d'audit, f) la communication et la vulgarisation de l'approche et des différents aspects du Projet.

9.2.3 *La sous-direction de développement local et de promotion des filières "SDDLPF"*

Une SDDLPF sera établie au sein de la DDR et sera dirigée par un sous-directeur. Elle comprendra un service de promotion des filières et un service de développement local et aura pour mission la coordination et l'appui à la mise en oeuvre de toutes les activités liées à la promotion des filières et au développement local.

9.2.3.1 *Le service de promotion des filières ("SPF")*

Un SPF sera établi au sein de la SDDLPF et sera dirigé par un chef de service. Il sera aussi composé des cadres suivants: un cadre spécialisé en approche filières et un cadre féminin pour l'animation des femmes et des jeunes. Le SPF aura pour mission: a) la mise

en œuvre des actions de la composante B, b) la sensibilisation des différents partenaires administratifs et civils sur l'intérêt de l'approche filières dans le développement économique local et régional, c) d'informer la population cible sur le fonctionnement des filières et les opportunités d'activités génératrices de revenus et d'accompagner l'organisation de celle-ci en groupes d'intérêt économique d) d'appuyer l'émergence d'activités génératrices de revenus et de PME, e) d'agir à titre d'interface et de liaison entre les promoteurs appuyés par le projet et les institutions publiques existantes (l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant, ODS, BTS, etc.) et de faciliter l'accès des promoteurs à la formation, aux services et structures de financement v) de fournir des appuis et conseils aux petits entrepreneurs au-delà de la phase d'investissement dans le but de pérenniser et de développer leurs activités et f) de diffuser et de communiquer sur l'approche filière, auprès des groupes-cibles au sein de la population, des informations concernant les activités de formation professionnelle.

9.2.3.2 *Le service de développement local ("SDL")*

Un SDL sera établi au sein de la SDDLPF et sera dirigé par un chef de service. Il sera composé aussi d'un coordinateur local au niveau de chaque délégation et aura pour mission, la coordination et l'appui à la mise en œuvre de toutes les activités du projet au niveau local, et ce, en concertation avec les partenaires régionaux et locaux.

10. *Au niveau local*

Les trois coordinateurs locaux (un coordinateur par Délégation) relevant du SDL seront placés au niveau des CTV correspondants. Chaque coordinateur local constituera, avec l'équipe du CTV, la cellule locale d'exécution du projet ("CLE"). Sous la responsabilité du SDL et en concertation avec les partenaires locaux, les CLE auront à animer et à mettre en œuvre toutes les activités du Projet qui seront identifiées au niveau des PDP des différents Imadats relevant de chaque Délégation et des plans de développement des filières. Les CLE locaux auront les principales tâches suivantes: a) initier et accompagner le processus de la planification locale en étroite collaboration avec le SPL et en assurer un suivi très rapproché; b) capitaliser l'information et l'expérience acquises par les équipes de planification afin de créer une mémoire institutionnelle au sein du CTV et CRDA; c) contribuer à l'identification des besoins en formation et à l'organisation de formations délocalisées, d) couvrir les aspects genre; e) préparer et proposer le programme des travaux annuels de la délégation y compris les activités de formation en planification locale; et f) suivre et organiser, selon une approche horizontale et partenariale, la mise en œuvre de toutes les activités du Projet et en particulier les activités génératrices de revenus retenues.

B. EXÉCUTION DU PROJET

11. *Démarche*

Le Projet adoptera une approche participative et partenariale fondée sur la concertation entre les différents partenaires administratifs, coopératifs/associatifs et privés. L'approche fera ainsi usage de démarches de recherche-développement et recherche-action avec les bénéficiaires afin de développer les référentiels techniques et mettre au point les modes opératoires permettant de maîtriser certains maillons de filières porteuses. Des plans de gestion des parcours à long terme, des plans de développement territorial participatifs et des plans d'entreprises participatifs pour le développement des filières, ainsi qu'un pôle de formation permettront l'exécution des différentes composantes du Projet.

12. *Mise en œuvre*

Le Projet, à travers le Directeur général du CRDA de Médenine, sous-traitera l'exécution des activités du Projet à des prestataires de services relevant du secteur associatif, public et privé. Le CRDA de Médenine établira les cahiers de charges et le Directeur Général signera les contrats de performance avec les prestataires de services en précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais d'exécution, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs de suivi évaluation. Les prestataires principaux seront des opérateurs privés (entreprises de travaux, bureaux d'études, consultants indépendants), des prestataires publics et des prestataires issus du mouvement associatif, soit des organisations non gouvernementales, des associations locales et des organisations socio-professionnelles.

Une assistance technique sera mobilisée afin d'accompagner les organisations professionnelles et les entreprises dans une démarche de développement participatif des filières sélectionnées, et également pour fournir une assistance aux structures de gestion et d'exécution du projet.

13. *Manuel de procédures.* Les modalités de mise en œuvre du Projet sont détaillées dans le Manuel de procédures établi à cet effet.

14. *Phasage du projet.* En plus de la phase préparatoire, le Projet sera mis en œuvre en trois phases successives:

- a) La phase 1 consistera à acquérir les moyens de travail et à mettre en place les structures de gestion et de coordination du Projet et de l'assistance technique, à réaliser les études de base, de finaliser les PDP et de préparer les dossiers d'appel d'offres nécessaires pour la réalisation des travaux, à préparer les conventions avec les partenaires, à démarrer des activités de renforcement des capacités des structures de gestion et organisations de base des bénéficiaires du Projet, à former des promoteurs de petits projets au titre de la création d'activités génératrices de revenus et de petites entreprises et à les accompagner pour le montage de leur projet et l'élaboration des dossiers de financement.
- b) La phase 2 consistera à réaliser les travaux d'infrastructure de base et de mise en valeur prévus et à mettre en place et accompagner les petits projets. À la fin de la troisième année se tiendra la revue à mi-parcours qui évaluera le niveau et la qualité des réalisations et de l'organisation du Projet et fera les recommandations nécessaires.
- c) La phase 3 sera consacrée à l'achèvement des investissements engagés pendant la phase 2 et à la mise en œuvre de la stratégie de sortie proprement dite.

15. *Suivi et Évaluation.* Le Projet établira, dans un délai raisonnable ne dépassant pas une année à compter de l'entrée en vigueur de l'Accord, un système de suivi et évaluation ("S&E") performant, conforme aux exigences de S&E du Ministère de l'Agriculture et aux systèmes de gestion des résultats fondés sur l'impact du FIDA. Les outils, les méthodes, les moyens et le fonctionnement du système de S&E seront décrits dans le Manuel de procédures du Projet.

Le système sera fondé sur:

- a) un suivi interne permanent;
- b) des évaluations internes périodiques;
- c) des missions de supervision et de suivi; et
- d) des évaluations externes périodiques ainsi que des enquêtes de référence menées au début du Projet.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du prêt.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt, ainsi que le montant du prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt (exprimé en DTS)	Pourcentage
I. Génie Civil	8 320 000	100% hors taxes et hors contribution des institutions financières et du Gouvernement
II. Équipements et Matériels	2 300 000	100% hors taxes et hors contribution des bénéficiaires, des institutions financières et du Gouvernement
III. Consultants	720 000	100% hors taxes et hors contribution du Gouvernement et du co-financier*
Non Alloué	1 260 000	
TOTAL	12 600 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- a) Génie civil: désigne les coûts pour les travaux de génie civil et rural et pour la construction des bâtiments;
- b) Équipements et Matériels: incluent les dépenses pour les moyens de transport;
- c) Consultants: désignent les dépenses encourues pour les études, la formation et tous les coûts associés à l'assistance technique, à l'exception des coûts pris en charge par le co-financier.

*Par co-financier, il est entendu le financement de la Communauté Européenne (EUR).

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte désigné du prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Recrutement et affectation du personnel.* La sélection des cadres du Projet se fera par recrutement selon les procédures en vigueur de l'Emprunteur, soit par affectation de cadres du ministère de l'Agriculture. Le recrutement/affectation des cadres principaux du Projet et le cas échéant, leur mutation, seront décidés en accord avec le Fonds. Le recrutement, l'évaluation annuelle des performances et la gestion du personnel du Projet seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.
2. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes dans le cadre du Projet.

Cadre logique

Synthèse	Indicateurs clé de performance	Moyens de vérification	Hypothèses / Risques
<p>Objectif principal. Impact. Les conditions de vie des populations rurales vulnérables sont améliorées et de nouvelles opportunités d'emploi sont créées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A la conclusion du projet l'indice moyen d'accumulation du capital a augmenté de 20% pour les 19 600 ménages (52% de femmes). ▪ Le taux de chômage du groupe-cible est réduit de 15%. ▪ Le revenu moyen des ménages de la zone du projet a augmenté de 15%. 	<ul style="list-style-type: none"> - SYGRI, Statistiques nationales et enquêtes spécifiques 	<p>L'environnement politique reste stable et les orientations en matière de développement agropastoral et de lutte contre la pauvreté continuent d'évoluer favorablement.</p>
<p>Objectif de développement. Effet 1. Les acteurs publics et privés sont capables de gérer et valoriser durablement les terroirs et les filières agropastorales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les éleveurs et producteurs gèrent efficacement leurs organisations socioprofessionnelles tout en offrant des services à leurs membres. ▪ Au moins 80% des organisations socioprofessionnelles et des entreprises créées ou existantes au niveau des chaînes de valeur sélectionnées sont économiquement viables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques nationales, enquêtes spécifiques et rapports de suivi du projet - Rapports de suivi (début, mi-parcours et fin du projet) - Rapports d'activité semestriels et annuels du projet 	<p>Le cadre incitatif dans les domaines agricole et rural est attractif et les acteurs privés sont suffisamment impliqués. Le système bancaire répond favorablement aux besoins financiers des PME et micro-entreprises.</p>
Composante 1: Renforcement de la résilience des systèmes agropastoraux			
<p>Produit 1: La résilience des systèmes de production agropastoraux a augmenté.</p>	<p>Trois plans de gestion des parcours à long terme sont préparés et adoptés par les éleveurs; 29 plans de développement local mis en œuvre; 44 000 ha de parcours aménagés et gérés de façon durable; 108 km de pistes d'accès; 50% des éleveurs et bergers sont formés à des pratiques améliorées de gestion et soutenus dans leurs démarches; l'état de santé du cheptel est amélioré; la productivité de 14 000 ha d'oliveraies locales est améliorée de 10%; et 30 000 tonnes/an de sous-produits de l'oliveraie sont utilisées pour l'alimentation du cheptel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activité semestriels du projet - Enquêtes spécifiques (début, mi-parcours et fin) 	<p>Les éleveurs et les agriculteurs adhèrent à l'approche du projet. La législation et les pratiques de gestion collective des ressources naturelles sont adaptées.</p>
Composante 2: Développement des filières et des terroirs			
<p>Produit 2: Les filières camelines et les filières de petits ruminants sont développées et les produits et services de terroir sont valorisés.</p>	<p>Deux études participatives des filières animales; des plans d'action pour le développement des filières sont préparés et approuvés afin d'orienter les acteurs dans leurs démarches de valorisation et de mobiliser les investissements publics et privés nécessaires; les éleveurs sont suffisamment outillés pour maîtriser certains maillons des filières animales et augmenter leur marge de 15%; au moins un partenariat public-privé est établi; les infrastructures nécessaires pour les filières animales sont mises à niveau et gérées efficacement; 6 actes de labellisation sont prêts et approuvés et des partenariats de commercialisation sont établis; 90 AGR et 15 PME sont créées, dont au moins 80% pour les jeunes et les femmes; les "jessour" sont reconnus comme patrimoine agricole mondial par la FAO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activité semestriels du projet 	<p>Les éleveurs, les agriculteurs et le secteur privé sont engagés dans le processus de filière.</p>
Synthèse	Indicateurs clé de performance	Moyens de vérification	Hypothèses / Risques

Composante 3: Renforcement des capacités des acteurs			
<p>Produit 3: Les capacités de gestion stratégique et opérationnelle sont renforcées.</p> <p>Produit 4: Les enseignements générés par les innovations testées par le projet contribuent à la définition des politiques en matière de réduction de la pauvreté, de développement rural et d'emploi.</p>	<p>Les mécanismes de concertation et de prise de codécision sont en place et opérationnels au niveau du gouvernement et des 3 délégations (ex. le Conseil régional de développement - niveau du gouvernement - contribue au pilotage du projet); 40 cadres de développement régional/local sont formés; la capacité de 500 agriculteurs et éleveurs et de 60 groupement/associations est renforcée; 12 nouveaux cadres sont recrutés, formés et fonctionnels dans l'UGP; 90 H/mois d'assistance technique est mobilisée tout en accompagnant efficacement le processus de développement; une stratégie de communication est développée et la communication des résultats du projet est assurée par des conventions de longue durée (ex. avec des radios locales); 5 ateliers annuels ont permis la capitalisation des principales innovations thématiques; les politiques rurales les plus significatives pour le développement rural régional ont été analysées lors de 5 tables rondes au niveau du gouvernement; 5 études sur les politiques ont permis d'approfondir certains enjeux ruraux et de préparer des propositions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activité (CRDA et pôle de formation) - Rapport d'AT - Convention cadre du pôle de formation 	<p>La politique de recrutement est maintenue.</p> <p>Les mécanismes de planification, de gestion et de coordination prévus sont bien suivis et le manuel de procédures d'exécution du programme est appliqué.</p> <p>Les bénéficiaires ont la capacité technique et organisationnelle de mener à bien leurs projets.</p>